Le Conseil de l' Europe et le sport

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 30 septembre 2026 MSL19(2026)4

# 19e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport

Monaco
4 novembre 2026

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

**préparé par**

Enlarged Partial Agreement on Sport
epas
Accord partiel élargi sur le sport

## 1. Contexte : un sport plus sûr et plus sain pour tous les enfants

Le sport peut contribuer de façon significative à la santé physique et mentale, au développement social, à l'inclusion et à l'éducation des enfants et des jeunes. Il peut favoriser la cohésion sociale, la compréhension mutuelle, l'égalité et la diversité, tout en aidant les enfants et les jeunes à développer des compétences telles que le leadership, le travail d'équipe et la résilience.

Ces bienfaits ne peuvent toutefois pas être considérés comme acquis. Le sport peut également exposer les enfants et les jeunes à la violence, aux abus, à la discrimination, à la négligence, à une pression excessive, à la toxicomanie et à d'autres pratiques susceptibles de nuire à leur santé physique ou mentale. Ces risques peuvent être accrus par des déséquilibres de pouvoir, une mauvaise gouvernance, des cultures organisationnelles toxiques, l'impunité et l'absence de mécanismes appropriés de signalement, d'enquête et de recours.

La 19e Conférence des ministres responsables du sport organisée par le Conseil de l'Europe, qui se tiendra à Monaco le 4 novembre 2026, abordera le défi politique majeur consistant à garantir que les enfants et les jeunes puissent pratiquer un sport dans des environnements sûrs, inclusifs, valorisants et respectueux de leurs droits.

## 2. Objectif du présent document de référence

Le présent document de référence a pour but d'aider les ministres et les participants à préparer leurs déclarations et leurs contributions à la 19e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport. Il présente l'orientation générale de la Conférence, l'objectif et le contenu prévu de ses deux sessions, ainsi que les principales questions que les ministres et les participants pourraient souhaiter aborder dans leurs interventions.

La Conférence sera l'occasion pour les ministres et les participants d'échanger des points de vue politiques, de partager leurs expériences nationales et d'identifier des mesures concrètes visant à rendre le sport plus sûr, plus sain, plus inclusif et plus respectueux des droits des enfants.

Le projet de résolution ministérielle propose des engagements à l'intention du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, des États membres, du mouvement sportif, de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) du Conseil de l'Europe et du Comité de Saint-Denis. Il représente donc un outil important pour les délégations dans le cadre de la préparation de leurs déclarations et contributions.

## 3. Thème et sous-thèmes de la conférence

Le thème de la conférence est « Un sport plus sûr et plus sain pour tous les enfants » ; il s'articule autour de deux sous-thèmes interdépendants. Le premier concerne la prévention, la détection et la réponse à la violence et aux abus. Les autorités nationales et les organisations sportives devraient mettre en place des procédures de protection complètes, comprenant notamment des plans de protection, des codes de conduite, des procédures de recrutement plus sûres, la gestion des cas, des formations et des actions de sensibilisation. Ces politiques devraient adopter une approche fondée sur les droits humains, garantissant l'inclusion et la protection des groupes vulnérables et reflétant l'égalité et la diversité. Les enfants et les jeunes devraient également être associés à l'élaboration des politiques pertinentes.

Il est essentiel de définir clairement les rôles et les responsabilités en matière de protection. Les responsables de la protection, les entraîneurs, les arbitres, les médecins, les

administrateurs et les autres professionnels du sport devraient recevoir une formation appropriée pour reconnaître toutes les formes de violence et d'abus. Ils devraient également savoir comment réagir et signaler les cas préoccupants aux autorités compétentes en tenant compte des effets du traumatisme. En outre, des lignes directrices et des bonnes pratiques concernant le recrutement, la formation et le soutien du personnel et des bénévoles devraient être diffusées, y compris l'échange d'informations sur les casiers judiciaires et disciplinaires, dans le respect de la loi et des droits.

Le deuxième sous-thème porte sur le rôle du sport dans la protection et la promotion de la santé physique et mentale ainsi que du bien-être des enfants et des jeunes. Bien que le sport puisse encourager la réussite et l'excellence, la pression exercée sur les enfants et les jeunes athlètes doit être mise en balance avec leur besoin de plaisir, d'épanouissement et de bien-être psychologique. Une pression excessive, le harcèlement ou des attentes irréalistes peuvent contribuer à des comportements néfastes, notamment l'abus de substances.

Enfin, le sport devrait être promu comme un environnement sûr et inclusif pour tous les enfants et les jeunes, y compris ceux issus de groupes vulnérables. Les politiques en matière de sport devraient adopter une approche intersectionnelle, qui reconnaisse et prenne en compte les risques accrus de préjudice ou les obstacles à la pratique sportive pour ces groupes.

## 4. Informations pratiques pour la préparation de la session I

La session I vise à établir un engagement politique commun en faveur de :

- la protection des droits des enfants et des jeunes dans le sport ;
- la prévention de la violence, des abus et de la discrimination ;
- la protection de la santé physique et mentale ainsi que du bien-être ;
- la garantie de l'accès à un sport sûr et inclusif ;
- le renforcement de la responsabilité et de la coopération ; et
- l'attribution d'une voix significative aux enfants et aux jeunes dans les questions qui les concernent.

La session I débutera par une table ronde consacrée aux thèmes couverts par le projet de résolution ministérielle. Pour plus d'informations sur les intervenants, consulter le programme de la conférence. La table ronde sera coanimée par Matthias Kloth, Chef du service Gouvernance numérique et Sport au Conseil de l'Europe, et Maren Mildestvedt, Responsable de projet « Sport sûr » à la Confédération des sports de Norvège, et déléguée Jeunesse de la délégation norvégienne.

La table ronde sera suivie des interventions des chefs de délégation, qui exposeront leurs priorités politiques, leur expérience nationale et leurs attentes concernant les actions futures du Conseil de l'Europe et de l'APES.

La durée totale des interventions ne devra pas dépasser 3 minutes. Les délégations pourront organiser leurs interventions selon la structure suivante :

- Engagement politique : exposer brièvement l'engagement de la délégation en faveur de la protection des droits des enfants et de la promotion d'un sport sûr, sain et inclusif.
- Situation nationale : identifier les principaux risques et défis auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes dans le domaine du sport dans le pays.
- Mesures déjà prises : présenter deux ou trois mesures politiques ou programmes concrets, en expliquant leur portée et les organisations impliquées.
- Preuves d'impact : dans la mesure du possible, indiquer de quel suivi ou de quelle évaluation les mesures font l'objet et quels résultats ont été observés.
- Défis restants : identifier les lacunes dans la mise en œuvre ou les domaines nécessitant des actions supplémentaires.
- Coopération internationale : expliquer quelle expérience la délégation peut partager et quel soutien ou quelle coopération elle souhaiterait recevoir de la part du Conseil de l'Europe, de l'APES et d'autres partenaires.

La déclaration peut couvrir les deux sous-thèmes de la Conférence et doit inclure de préférence au moins un exemple concret issu du sport de base et, le cas échéant, un exemple issu du sport de haut niveau ou professionnel.

Les délégations sont invitées à envoyer leurs déclarations écrites au secrétariat de l'APES à l'adresse sport.epas@coe.int, afin que les interprètes puissent recevoir ces informations à l'avance.

## 5. Informations pratiques pour la préparation de la session II : La voie à suivre pour un sport plus sûr et plus sain pour tous les enfants

La session II passera des engagements politiques à la mise en œuvre concrète du projet de résolution ministérielle.

La session comprendra une table ronde consacrée aux bonnes pratiques inspirantes en matière de mise en œuvre de mesures permettant un sport plus sûr et plus sain pour tous les enfants. Pour plus d'informations sur les intervenants, consulter le programme de la conférence. Cette table ronde sera suivie d'une session interactive avec les ministres et les participants, au cours de laquelle ceux-ci seront invités à partager les bonnes pratiques existantes et les défis rencontrés ; ils pourront également discuter de la manière dont les mesures pourraient être mises en œuvre et suivies à l'avenir et de la façon dont les autorités nationales et le mouvement sportif pourraient surmonter les obstacles communs afin de permettre une collaboration efficace et performante. Les ministres sont invités à réfléchir à la manière dont les systèmes nationaux peuvent renforcer la protection, la santé et le bien-être des enfants dans et par le sport, et à la manière dont les bonnes pratiques peuvent être partagées au-delà des frontières.

Plus précisément, les ministres et les participants seront invités à répondre à une ou plusieurs des questions directrices suivantes :

**A. Coopération gouvernementale et intergouvernementale :**

- Quel **rôle les gouvernements devraient-ils jouer** pour créer les conditions d'un sport plus sûr et plus sain pour les enfants, tant au niveau national qu'international ?
- Quelles formes de **collaboration** entre **les ministères** chargés du sport, de l'éducation, de la santé, des affaires sociales, de la justice et de l'application de la loi se sont révélées les plus efficaces pour créer des environnements sportifs plus sûrs et plus sains pour les enfants, et quelles ressources sont nécessaires pour qu'elles aboutissent ?
- Comment **les gouvernements** peuvent-ils **collaborer au-delà des frontières** pour relever les défis liés à la protection, à la sécurité et au bien-être des enfants dans le sport, et comment renforcer **la collaboration internationale** pour faire face aux défis communs qui touchent les enfants dans le sport ?

**B. Coopération entre les pouvoirs publics et le monde du sport :**

- Comment les États membres peuvent-ils définir et coordonner au mieux **les responsabilités** entre les organisations sportives, les pouvoirs publics et les services spécialisés afin de garantir une protection efficace des enfants et de préserver **la confiance** dans les institutions sportives ?
- Comment les États membres peuvent-ils contribuer à garantir l'accès au **sport à tous** les enfants et les jeunes**,** en particulier ceux issus de groupes vulnérables ou marginalisés ?
- Quels exemples de réussite avez-vous observés en matière de **coopération entre les pouvoirs publics et le monde du sport** pour traiter les problèmes liés au sport, et quels obstacles restent à surmonter ?

**C. Ressources et soutien pour un sport plus sûr et plus sain :**

- Comment les gouvernements et les organisations sportives peuvent-ils collaborer pour garantir à tous les enfants, en particulier ceux issus de groupes vulnérables ou marginalisés, **un accès sûr, inclusif et équitable** au sport et à l'activité physique ?
- Quelles sont **les ressources, l'expertise et les mécanismes de soutien** les plus nécessaires pour renforcer les systèmes **de protection et de bien-être des enfants** dans le sport, en particulier au niveau communautaire et local ?
- Quelles mesures sont prises pour traiter les problèmes plus généraux liés à **la santé et au bien-être** des enfants dans le sport, en particulier **dans le sport de haut niveau**, notamment la santé mentale, le surentraînement, la prévention des blessures et des commotions cérébrales, les préoccupations liées à l'image corporelle, la pression liée à la performance et au dopage ? Quels exemples de bonnes pratiques centrées sur l'enfant permettant de traiter ces questions peuvent être partagés ?
- Lorsqu'un problème survient, quelles sont les caractéristiques essentielles d'un **système de signalement et d'orientation fiable et centré sur l'enfant**, et comment les États peuvent-ils garantir que chaque enfant sache vers qui se tourner pour obtenir de l'aide et reçoive un soutien adapté ?
- **Des réponses indépendantes et efficaces** : quels principes devraient guider les enquêtes et la gestion des problèmes liés à la protection des enfants afin de garantir la confiance dans le système ?
- Quels **éléments probants, indicateurs et systèmes de suivi** les États membres et/ou les instances sportives devraient-ils utiliser pour évaluer si les enfants gagnent

en sécurité, en santé et en protection grâce au sport, et comment les enseignements tirés peuvent-ils être partagés entre les pays ?

Les interventions ne doivent pas dépasser 1,5 minute, mais les ministres et les participants peuvent intervenir pour répondre à plusieurs questions. Les délégations sont encouragées à établir un lien entre leurs exemples nationaux et les engagements énoncés dans le projet de résolution. Elles sont également invitées à poser des questions aux intervenants ou à réagir à leurs interventions.

Les délégations souhaitant répondre à une ou plusieurs des questions directrices sont invitées à contacter le secrétariat de l'APES à l'adresse sport.epas@coe.int afin que ces informations puissent être transmises à l'avance au modérateur et aux interprètes. Les questions et réponses spontanées seront également les bienvenues au cours de la session.

## 6. Projets et ressources pertinents de l'APES

La conférence offre l'occasion de faire le point sur les travaux actuels du Conseil de l'Europe et d'identifier les priorités futures.

L'APES soutient la protection des enfants et la gouvernance du sport à travers le projet « Donnons de la voix » (« Start to Talk » en anglais) et le Pool international d'experts sur un sport sûr. Ce travail est complété par des outils et des normes, notamment le module HELP sur la protection des enfants dans le sport, les lignes directrices pour un recrutement plus sûr, le glossaire sur un sport sûr et une boîte à outils sur la prévention et la réaction face aux abus sexuels sur mineurs dans le sport (qui sera bientôt publiée sur la page web de Donnons de la voix).